



VILLE DE LAVAL

**CONVENTION D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS**

AVENANT ANNÉE 2023

ENTRE

La ville de Laval représentée par son maire agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2023,

ET

L'association Croix Rouge Française représentée par son président M. Da Costa et par délégation de la Directrice Générale Madame SMIRNOV Nathalie par Madame LUCET Perrine, directrice de la filière Enfance Famille Ouest, dûment mandatée à cet effet,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

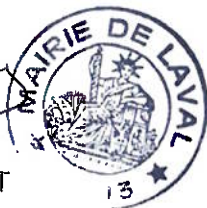
Article 1 : Le montant de la subvention pour l'année 2023 est fixé à 34 000 €.

Article 2 : Les autres dispositions de la convention demeurent identiques.

A Laval, le **16 NOV. 2023**

Le maire
Pour le maire et par délégation
l'adjoint au maire,
déléguée à la Petite Enfance et
Séniors,

Christine DROGUET



Pour le président de l'association
La directrice de la filière Enfance
Famille Ouest

Perrine LUCET

